

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DLH 156 Subvention (30 000 euros) et convention annuelle avec la Fondation Abbé Pierre pour le développement d'actions en matière de lutte contre l'habitat indigne.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le budget de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2016, une subvention à la Fondation Abbé Pierre pour le développement d'action en matière de lutte contre l'habitat indigne et à signer la convention annuelle sur le projet présenté par l'association ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation Abbé Pierre pour le logement des personnes défavorisées une convention annuelle, dont le texte est joint prévoyant l'attribution d'une subvention.

Article 2 : Il est attribué à la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, dont le siège est situé 3-5, rue de Romainville (19^e), une subvention de fonctionnement d'un montant de trente mille euros (30 000 euros) pour 2016 (Simpa n°153 881).

Article 3 : La dépense sera imputée au chapitre 65, nature 65731, fonction V 70 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO